

REPUBLIQUE FRANCAISE
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 26 aout 2019
DE LA COMMUNE DE SAINT GENIEZ O MERLE (Corrèze)

L'an deux mil dix-neuf, le 26 aout, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GENIEZ O MERLE (Corrèze) se sont réunis en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame BOUSSU CORINNE, Maire

Madame Le Maire ouvre la séance à 10H00, procède à l'appel des membres du Conseil Municipal

Présents : CBOUSSU-MDALAIS -OGUBERT-MFJURBERT-MBOYER-JDILLARD-AMOURET-

Absent Excusé : A DE PEREIRA (pouvoir CBOUSSU)-

A l'unanimité des membres présents, MOURET AURELIE est désignée Secrétaire de séance par le Conseil Municipal

APPROBATION COMPTE RENDU SEANCE 24062019

Aucune observation n'est formulée

Adopté à l'unanimité des membres présents

**ATTRIBUTION SUBVENTION POUR L ASSOCIATION PECHE CORREZE
COMPETITION INTRODUCTION DE BLACK-BASS RETENUE DE HAUTEFAGE
INTERVENTION DE GILLES LEYMARIE**

Me le maire propose à l'assemblée d'allouer une subvention à l'association PECHE CORREZE COMPETITION pour un projet d'introduction du black Bass dans la retenue de hautefage en partenariat avec l'AAPPMA de Sexcles et la Fédération de pêche de la Corrèze

Originaire des EU ce poisson est très recherché par les pêcheurs sportifs

Le but est de développer la pêche et le tourisme pêche sur le secteur

L'objectif est de déverser ce poisson annuellement sur 3ou5ans

Le black Bass est une espèce très prisée et onéreuse

Après en avoir délibéré le conseil municipal par **5 POUR 0 CONTRE 3 ABSTENTIONS**

Décide d'accorder à cette association une subvention de 50€

Autorise Me le Maire à signer toutes pièces nécessaires

M.GILLES LEYMARIE, membre de pêche est remercié par l'assemblée pour la présentation de ce projet d'introduction du black Bass dans le lac de hautefage

CONVENTION SAUR SUIVI DES CHLORATIONS DUREE DE 4 ANS

Dans un souci de qualité d'eau potable MME LE MAIRE propose au conseil municipal de reconduire la société SAUR pour l'assistance technique à l'exploitation des systèmes de chloration de la commune pour une durée de 4ans, 1sept2019jusqu'au 31082023 ET pour un montant annuel de 3850€HT

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré le conseil municipal approuve les termes de la convention et donne pouvoir à MME LE MAIRE pour la signer

Décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour faire face au règlement de cette dépense

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L EAU POTABLE EXERCICE 2018

Me le maire donne lecture d'une note d'information de l'agence de l'eau Adour Garonne basée sur les données 2018 portant sur les redevances collectées par l'agence et sur la réalisation de son programme d'intervention

Ce document doit être joint au rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau que la commune présente annuellement à son assemblée délibérante

DEMANDE DE SUBVENTION SCI ALECHAELI POUR AMENAGEMENTS ET TRAVAUX RESTANTS PISCINE ET CAMPING DE BASSIGNAC LE HAUT

Le conseil municipal à l'unanimité ne peut pas répondre positivement à cette démarche ceci pour la raison suivante : Opération d'ordre privée

APPROBATION DES STATUTS ET ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERRE AVAL SMDMCA

Vu la délibération du 19062019 du conseil communautaire de la communauté de communes XV D approuvant les statuts et l'adhésion au syndicat mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval SMDMCA

Plusieurs réunions ont permis la rédaction d'un projet de statuts dont Me le Maire donne lecture, elle précise que ce syndicat a vocation à devenir EPAGE lorsqu'il remplira les critères requis

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve et valide le projet de statuts par

2 VOIX POUR 1 VOIX CONTRE 5 ABSTENTIONS

QUESTIONS DIVERSES

-Une réunion sera programmée pour la mise en place d'une cérémonie du 11 novembre plus étoffée. La chorale « LES GOJATS » a répondu présente à l'occasion de cette matinée

-l'adressage normalisé est terminé, Me BOUSSU remercie MF JURBERT ainsi que MDALAIS pour leur implication dans cette opération. Un enregistrement sera fait auprès du cadastre et de La Poste. Un courrier recommandé sera adressé à M.MME Sxxx. Refusant catégoriquement la pose de la plaque de numéro sur leur habitation. Le numéro sera conservé en mairie, cette dernière déclinant sa responsabilité en cas de problème (secours ; poste ; fibre...)

-Collecte de lunettes pour SAKAL au Sénégal, construction d'un hôpital qui comportera un service « ophtalmologie » les lunettes leur seront remises. La Commune est un point de collecte

-Remerciements-lors du décès de MME MADELEINE JAUFFRET

-courriel de M.MME OLLAR pour la réparation de la fuite sur conduite d'eau à Laval

-attribution d'une subvention ASP19 pour l'accompagnement et le développement des soins palliatifs de la Corrèze

-Subvention PROTECTION CIVILE pour aider secourir former

-SSIAD de la Xaintrie Goulles COTISATION annuelle 2019 -

-ME JURBERT a participé le 22/08/2019 à une réunion d'informations sur les nombreux et variés labels existants, en informe les élus présents.

-Appel à volontaires du Conseil Municipal pour le WE du 21 et 22 septembre 2019, journées du Patrimoine (tenue boutique, X trail le 21 matin ravitaillement à Merle, au foyer).MFJURBERT- MBOYER seront présents

-programmation travaux d'élagage 2019/2020 l'entreprise retenue sur RD est la société VR SERVICES FORESTIERS TULLE, début d'exécution des travaux 2 septembre 2019

-message ADAPAC, à la recherche active de candidats auxiliaires de vie sur les secteurs de BRIVE LARCHE ET TULLE. Une formation est garantie à l'embauche

-Me MOURET sollicitera un devis pour le spectacle présenté à Noël, se rapprochera de la Commune de STCIRGUES pour l'organisation de la soirée (date retenue arbre de Noël 2012/2019 20h00).Une photo des enfants scolarisés de la Commune sera prise pour les archives communales

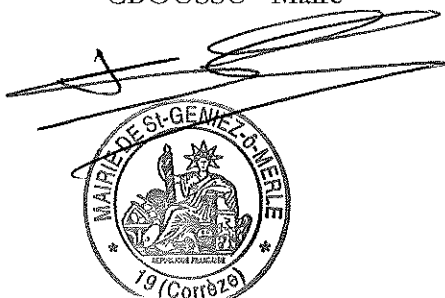
-Me BOUSSU parle de l'alimentation, par la SAUR, en gros, de l'eau potable. Le citernage depuis Argentat est mis en place à compter du 22/08/2019 alimentant le moulin de lavergne.5 abonnés bénéficient au besoin de cette alimentation, un suivi rigoureux est réalisé par le biais de cartes SIM installées à l'intérieur des châteaux d'eau

-Proposition vente de terrain REPEL SERGE lotissement Puy La Fourche à la Commune. Le conseil municipal ne peut répondre positivement à cette démarche à cause de la proche échéance municipale. Proposition intéressante mais qui ne peut être engagée en cette fin de mandat par l'équipe en place

-plusieurs réunions seront programmées ces derniers mois pour travailler sur un transfert de gestion des TDM à XV' D à compter du 01/01/2020 -

Clôture 13H30

CBOUSSU Maire



MOURET AURELIE Secrétaire